



L'abbé Grégoire

□ Rue de l'Abbé Grégoire - 75006
Paris



Détail du tableau de David, *Le Serment du Jeu de Paume*, l'abbé Grégoire est au milieu

Né à Vého près de Lunéville le 4 décembre 1750, mort à Paris le 26 mai 1831, Henri Grégoire est le fils d'un artisan lorrain. Ordonné prêtre en 1775, il cherche à améliorer la situation des pauvres grâce à l'instruction.

Henri Grégoire devient curé du village lorrain d'Embermesnil en 1782. En 1788, il réclame pour les juifs un statut assurant leur dignité et légalité dans son *Essai sur la régénération physique, morale et politique des juifs*. Après avoir été élu député aux États Généraux, l'abbé Grégoire se joint au Tiers-État le 14 juin 1789. Il est l'un des premiers membres de son ordre à accomplir cette action. Il prête serment à la constitution civile du clergé le 27 décembre 1790. Il prend la présidence de la « Société des amis des Noirs » qui milite pour la suppression de l'esclavage. Il réussit à faire admettre le principe de l'égalité civile pour les juifs en septembre 1791. La même année il est nommé évêque constitutionnel de Blois puis, il est élu à la Convention qu'il présidera en novembre 1792. Membre des Jacobins aux côtés de Maximilien Robespierre, il combat les révolutionnaires un peu trop timides. Henri Grégoire fait savoir à la Convention qu'il est pour la condamnation du roi. Néanmoins, du fait de ses convictions religieuses, il refuse de voter la mort. Il n'en sera pas moins accusé de réicide durant la Restauration. Toujours fidèle au catholicisme, en 1793, il refuse de renier sa foi malgré la pression de la Commune. C'est encore grâce lui qu'est votée l'abolition de l'esclavage le 4 février 1794. Il demande à la Convention la liberté des cultes et obtient

satisfaction en mai 1795. L'abbé Grégoire contribue à la fondation du Conservatoire des arts et métiers le 29 septembre 1794, du Bureau des longitudes le 25 juin 1795 et de l'Institut de France le 25 octobre 1795. Il fait supprimer les académies « gangrenées d'une incurable aristocratie », selon ses propres termes, et notamment l'Académie française. Il refuse le Concordat parce que Napoléon veut transformer le Consulat en Empire. L'abbé est obligé de démissionner de son évêché et doit jusqu'à sa mort faire suivre son nom de la mention « évêque constitutionnel de Blois ». Henri Grégoire milite pour la liberté des hommes de couleur et c'est au Congrès de Vienne en 1815 qu'aura lieu son fameux appel anti-esclavagiste. Henri Grégoire est exclu de l'Institut de France en 1816 lors de la Restauration monarchique. Elu député de l'Isère en 1819 il ne peut siéger en raison de l'opposition des ultras. Aux derniers jours de sa vie, l'abbé Grégoire demande l'assistance d'un prêtre. L'archevêque de Paris accepte à condition qu'Henri renonce au serment qu'il avait prêté à la constitution civile du clergé. C'était trop demander à ce républicain convaincu. Les autorités religieuses lui refusèrent alors les secours de la religion et interdirent l'église à sa dépouille. Le transfert des cendres de l'abbé Grégoire au Panthéon a eu lieu le 12 décembre 1989. Une fois de plus l'Église, en la personne de l'archevêque de Paris, a refusé de s'associer à l'hommage rendu par la République.